AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-2-9-71 206872

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES
CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS — Tel: (49) 41.35.55 —

ABONNEMENT ANNUEL 25F
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo 86 - POITIERS

BULLETIN N° 133 - SEPTEMBRE 1971

VIGNE

BLACK-ROT : Secteurs où cette maladie sévit, notamment vignoble du HAUT-POITOU.

Les conditions climatiques ont été jusqu'à présent très favorables aux attaques sur grappes, dont les manifestations sont déjà nombreuses dans certaines parcelles depuis plusieurs semaines. Les attaques pouvant se poursuivre jusqu'aux vendanges, effectuer un nouveau traitement s'il n'en a pas été exécuté depuis le 26 août.

POMMIERS - POIRIERS

CARPOCAPSE

Les derniers papillons sont encore actifs. En conséquence, un nouveau traitement doit être appliqué dans les secteurs tardifs (Gâtine) et dans les vergers sensibles à ce ravageur si aucune protection n'a été réalisée à la suite des pluies des 25 et 26 août.

CHOUX

PIERIDE DU CHOU

Un nouveau vol est en cours, et des dégâts sont prochainement à craindre. Intervenir dès que la présence de chenilles sera constatée. Utiliser un des produits suivants en poudrage ou en pulvérisation : phosalone, malathion, parathion...

TABAC

MILDIOU

De nombreux foyers nous sont signalés par le S.E.I.T.A. en Deux-Sèvres et surtout en Vienne. Aussi, nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent suivre les recommandations du S.E.I.T.A. en appliquant les traitements conseillés à base de manèbe - (ils seront exécutés en pulvérisation) -, et que par arrêtés préfectoraux la lutte est obligatoire.

COLZA D'HIVER

DESINFECTION DES SEMENCES

Les semis de colza peuvent être détruits par différents ennemis, notamment les champignons responsables de la "fonte des semis" (Phoma et Alternaria) et par des insectes : les altises qui rongent les jeunes plantules dès le stade cotylédonaire. La désinfection des semences est donc une opération indispensable pour éviter ces attaques.

- Lutte contre les maladies

Les différentes variétés de colza sont inégalement sensibles au Phoma, ce qui peut influencer sur le choix de la variété. Sont très sensibles : Tonus, Oléor, et Titus ; moyennement sensibles : Sarepta et Marcus ; Ramsès serait très résistante.

Les produits de désinfection utilisables contre les champignons de la "fonte des semis" sont :
- les organo-mercuriques,
- l'oxyquinoléate de cuivre,
- le manèbe,
- le thirame,
- le captafol,
- le dichlone.

- Lutte contre les altises

Utiliser du lindane en choisissant une spécialité à haute teneur en matière active (au moins 75 %). Employer de 30 à 40 g de M.A. par Kg de semences.

Pour faciliter l'adhérence de la poudre sur les graines, il convient de les enrober au préalable avec de l'huile végétale à raison de une à deux cuillerées à café pour 2 Kg de

P52 .../...

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

semences. La protection ainsi réalisée est de l'ordre de trois semaines,(par la suite, surveiller les cultures pour les protéger par un traitement spécial s'il y a lieu).

Avant de procéder à la désinfection, vérifier les étiquettes des sacs pour savoir si un traitement a été réalisé, ceci afin d'éviter de le renouveler. Dans l'affirmative, effectuer un brassage des sacs afin de répartir convenablement les pesticides, dans le cas où les produits se seraient désolidarisés des graines.

DESHERBAGE DU COLZA

Le désherbage chimique peut s'effectuer soit avant le semis, soit après le semis, avant ou après la levée. Le choix du produit sera fonction des adventices à détruire, de la facilité d'application et du coût de l'opération.

- Herbicides à appliquer avant le semis

. Diallate (Avadex) - à la dose de 1,4 Kg de M.A./Ha ; incorporation immédiate, uniquement antigraminées (vulpin, ray-grass, folle-avoine, repousses de céréales).

. Nitralin (Planavin 75) - à la dose de 1 Kg de M.A./Ha ; incorporation dans les 48 h. Efficace sur vulpin, ray-grass, ainsi que sur mouron des oiseaux, matricaire, véronique. Le gaillet grateron est moyennement sensible.

. Trifluraline (Tréflan) - à la dose de 1,2 Kg de M.A./Ha ; incorporation immédiate ; bonne action sur vulpin, ray-grass, ainsi que sur mouron des oiseaux, véronique, fumeterre. Le gaillet grateron est moyennement sensible.

. Alphanaphtoxy - N, N diéthyl propiamide (Orion) - à la dose de 1 Kg de M.A./Ha. Faire suivre d'un hersage ; efficace sur vulpin, ray-grass, ainsi que sur capselle, mouron des oiseaux, véronique, gaillet, matricaire.

En cas d'échec des cultures traitées avec ces trois derniers produits, se référer aux notices des fabriquants pour le choix des cultures de remplacement.

. Cycloate (Ro - neet) - à la dose de 2,880 Kg de M.A./Ha ; incorporation immédiate ; essentiellement antigraminées (vulpin, folle-avoine, paturin, agrostide).

- Herbicides à appliquer après le semis et avant la levée du colza

. Prinachlore (Butisan) - Produit récent en autorisation provisoire de vente ; s'utilise à la dose de 3,250 Kg de M.A./Ha. Actif sur les dicotylédones, notamment sur capselle et laiteron, action insuffisante sur vulpin.

- Herbicides à utiliser après la levée du colza

. Le T.C.A. s'applique du stade 2-3 feuilles au stade rosette du colza à la dose de 5 à 7 Kg de M.A./Ha sur sol humide, et en mouillant bien (700 à 1000 litres d'eau par hectare). Actif sur vulpin jeune.

. Le Dalapon (Dawpon - Alatex) - à la dose de 2,5 Kg de M.A./Ha dans 250 à 300 litres d'eau. S'applique du stade cotylédonaire au stade rosette avant que le bourgeon terminal ne se sépare du collet. Efficace contre toutes les graminées, ainsi que sur les repousses de céréales.

. Le Carbétamide (Légurame) - à la dose de 2,1 Kg de M.A./Ha peut s'appliquer durant toute la période de repos végétatif du colza (décembre à fin février) y compris sur sol gelé. Actif sur l'ensemble des graminées présentes lors du traitement, ainsi que sur mouron des oiseaux, véroniques et renouées.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 1er Septembre 1971 - Précédente note : Bulletin n° 132 - Sup. N° 1.